



Le tabac interdit de placement produit dans les films

Rubrique : actualités - Date : mercredi 14 décembre 2005

D'après l'AFP, la **commission européenne a proposé hier dans sa nouvelle directive Télévision sans frontières d'assouplir les règles concernant la publicité dans les programmes audiovisuels**. L'agence qui indique que la directive actuelle interdit la « publicité clandestine » mais ne définit pas de cadre législatif clair pour le « placement de produits », souligne que dans le nouveau texte cette façon de mettre en lumière certains produits serait autorisée à la condition que les spectateurs en soient avertis au début de la diffusion (par exemple une voiture utilisée par le héros d'un film). L'agence précise toutefois que certains biens comme le tabac et les médicaments vendus sur prescription seront exclus de ces placements.